

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00226

Numéro SIREN : 790 410 914

Nom ou dénomination : A.P.I.2.S

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2020 sous le numéro de dépôt 27220

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/27220

Déposant :

Nom/dénomination : A.P.I.2.S

Forme juridique : Société par actions simplifiée

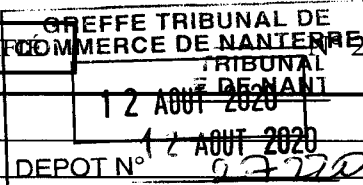
N° SIREN : 790 410 914

N° gestion : 2013 B 00226



1

BILAN SIMPLIFIÉ



2023-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SASU API2S

Adresse de l'entreprise 6 RUE DU TROSY 92140 CLAMART

SIREN

7 9 0 4 1 0 9 1 4

JTN°

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le							
					3	1	1	2	2	0	1	9
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012					
			Autres *		014	143	016	143				
	Immobilisations corporelles *				028	2 762	030	2 085	677			
	Immobilisations financières * (1)				040		042					
	Total I (5)				044	2 905	048	2 228	677			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	18 465	070		18 465				
		Autres* (3)		072	2 343	074		2 343				
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	67 137	086		67 137					
	Charges constatées d'avance*		092		094							
	Total II		096	87 945	098		87 945					
Total général (I + II)					110	90 850	112	2 228	88 622			
PASSIF									Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				10 000			
	Écarts de réévaluation				124							
	Réserve légale				126				1 000			
	Réserves réglementées*				130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				134							
	Report à nouveau				134				9 201			
	Résultat de l'exercice				136				10 218			
	Provisions réglementées				140							
	Total I				142				30 419			
Provisions pour risques et charges				Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				7 807			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	24 338			50 397			
	Produits constatés d'avance				174							
	Total III				176				58 204			
Total général (I + II + III)					180				88 622			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		973			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU API2S		Néant ☐		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	86 166
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	6	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	86 172	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 10 513 - mobilier - immobilier)			242	44 443	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)			243	665 797	
	Rémunérations du personnel*			250	20 755	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 855	
	Dotations aux amortissements*			254	296	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	6
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	74 151		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	12 021		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 803	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	10 218		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	10 218	
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 803	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
	Bénéfices col. 1			352	12 021	
	Déficit col. 2			354		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS



[Signature]

Désignation de l'entreprise : SASU API2S										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	143	412		414		416	143		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	140	464		466	140		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 789	472	833	474		476	2 622		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 932	492	973	494		496	2 905		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	143	502		504		506	143		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	128	554		556	128		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 789	562	167	564		566	1 957		
TOTAL		570	1 932	572	296	574		576	2 228		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
①	②	③	④	⑤		19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de

Désignation de l'entreprise : SASU API2S

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			326	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	17 895
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	2 973
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

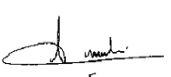
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-B-SD émis au titre de l'exercice précédent.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS

Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SASU API2S

[illegible]

25

[illegible]

[Signature]

SAS API2S

L'exercice clôturé au 31/12/2019 présente un montant total du bilan de 88 622 € et dégage un résultat de + 10 218 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,

- du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,

ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.

Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evénements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

EXAUCÉ

Certifié conforme
à l'original
LE PRÉSIDENT

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
6 rue du Troisy
92140 CLAMART
RCS Nanterre 790 410 914

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2019 qui est de 10 218 € :

Bénéfice.....	+ 10 218 €
+ report à nouveau.....	+ 9 201 €

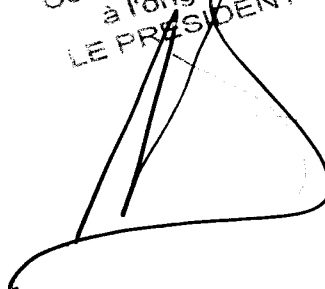
Soit un bénéfice.....	+ 19 419 €
-----------------------	------------

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	+ 19 419 €
. Le solde au report à nouveau.....	
. Distribution de dividendes.....	

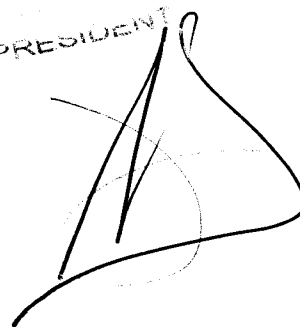
(Extrait du rapport de gestion)

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



A.P.I.2.S. SASU
 Au capital de 10 000 €
 6 rue du Troisy
 92140 CLAMART
 RCS Nanterre 790 410 914

Certifié conforme
 LE PRÉSIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2019 qui est de 10 218 € :

Bénéfice.....	+ 10 218 €
+ report à nouveau.....	+ 9 201 €

Soit un bénéfice.....	+ 19 419 €
-----------------------	------------

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 19 419 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2018	NEANT	NEANT
2017	7 000 €	NEANT
2016	7 000 €	(avec abattement de 40 %)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.P.I.2.S. SASU
Au capital de 10 000 €
6 rue du Trosy
92140 CLAMART
RCS Nanterre 790 410 914

TRIBUNAL DE COMMERCE
Monsieur le Greffier
4 rue Pablo Neruda
92000 NANTERRE

Clamart,
Le 25/07/2020

Monsieur le Greffier,

L'Assemblée Générale Ordinaire de notre société ayant approuvé les comptes de notre exercice clos le 31.12.2019, nous vous remettons sous ce pli, les documents suivants :

- la proposition d'affectation du résultat soumis à l'Assemblée,
- la résolution d'affectation votée,
- les règles et méthodes comptables,
- nos comptes annuels (bilan, compte de résultat).

Vous trouverez également ci-joint un chèque à votre ordre de 45.80 €.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

La Présidence

